



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le label « Pêche Durable » : c'est parti !

À l'occasion du Salon international de l'agriculture, FranceAgriMer a organisé une conférence le 28 février dernier, sur le label « Pêche Durable », l'écolabel public français qui garantit pour le consommateur toutes les exigences de la pêche durable.



Des représentants de l'ensemble de la filière pêche, de l'amont à l'aval, ont participé à cette conférence, animée par le président de la Commission écolabel, Monsieur José Jouneau et par le directeur général de FranceAgriMer, Monsieur Éric Allain.

Ce label public français répond au souhait de la filière pêche de disposer d'un signe de qualité permettant de valoriser la pêche durable, **facilement reconnaissable par les consommateurs** et différent des écolabels privés existants. **Ce label public repose, en effet, sur une définition complète de la pêche durable, incluant exigences environnementales, économiques et sociales.**

Ce label vient couronner les efforts de toute la filière pêche française en faveur d'une pêche durable. Le président de la Commission a félicité l'ensemble des acteurs de la filière pour leur engagement dans la construction de ce label, fruit d'un large dialogue entre ONG, associations de consommateurs, scientifiques et professionnels de la pêche, de la transformation et de la distribution. Il a également annoncé la volonté concrète de plusieurs opérateurs de la filière, d'obtenir ce nouveau label.

La conférence a permis de présenter les points essentiels du dispositif, ainsi que d'aborder les modalités pratiques pour les candidatures : certification, accréditation, estimation du coût d'une certification, aides disponibles pour le financement des démarches, dispositif de communication prévu.

Les nombreuses questions techniques de l'auditoire ont montré le grand intérêt soulevé par ce label, original par son caractère public et la prise en compte de l'ensemble des facteurs de durabilité (économique, environnementale, sociale). Les représentants professionnels présents ont également témoigné de leur engagement à faire vivre et à développer ce label (disponible depuis le 1^{er} janvier 2017).

Pour en savoir plus, les documents relatifs au label « Pêche Durable » sont disponibles en ligne sur le site Internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-peche-et-aquaculture/Appui-a-la-filiere/Innovation-et-qualite/Ecolabel>

Pour toute question technique concernant le dispositif : ecolabel@franceagrimer.fr

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr